

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE ALLAINVILLE
AUX BOIS



DEPARTEMENT
DES YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET

CANTON
DE RAMBOUILLET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 30 mai 2024
A 19h00

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-Bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Gilles QUINTON, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Gilles QUINTON, Monsieur Xavier CHARRON, Madame Gwénaëlle FONTANA, Madame Virginie OMONT, Monsieur Jacky PAULAT, Monsieur Sébastien BLIN, Monsieur Pascal PRUVOST

Etaient Absents excusés :

Monsieur Régis FRANCHI donne pouvoir à Monsieur Sébastien BLIN, Monsieur Guillaume FAMEL donne pouvoir à Madame Gwénaëlle FONTANA, Madame Jacqueline ROBILLARD donne pouvoir à Monsieur Xavier CHARRON, Madame Florie PENDINO donne pouvoir à Monsieur Jacky PAULAT

Absent non excusé :

Il a été procédé selon l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil municipal, Monsieur Pascal PRUVOST ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Ordre du jour

Le conseil municipal ayant reçu le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 10 avril 2024 par mail, approbation des membres présents et signature du compte-rendu sont faits ce jour.

Délibérations

09- Décision Modificative n°1 concernant l'Amortissement de la subvention accordée à l'école du Vieux Chêne de la ville de Saint Martin de BRETHENCOURT

L'amortissement de la subvention accordée par la commune d'Allainville-Aux-Bois à l'école du Vieux Chêne de la ville de Saint Martin de BRETHENCOURT n'a pas été prévu pour cette année et l'année dernière.

Il convient par conséquent de régulariser cet oubli au niveau de la comptabilité

Cette décision modificative numéro 1 comprend notamment les modifications suivantes :

En section de fonctionnement : Dépenses

681-042(dotation aux amortissements) :	4977€19
--	---------

En section de fonctionnement : Recettes

7478 (autres organismes) :	4977€19
----------------------------	---------

En section d'investissement : Dépenses

21571 (Matériel Outillage) :	4977€19
------------------------------	---------

En section d'investissement : Recettes

28041512-040 (Bâtiments et installations – Caisse des écoles) :	4977€19
---	---------

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Après en avoir délibéré

Adopte la décision modificative n°1 pour l'exercices 2024

Inscrit au budget les amortissements

Autorise Monsieur le Maire pour le compte de la Mairie, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10- Délégation de signature à accorder à Mme Léon, Baby, Syntia RANDRIAMBOLOLONA

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L 2122-32 et R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les fonctions de Mme Léon, Baby, Syntia RANDRIAMBOLOLONA

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Autorise Mme Léon, Baby, Syntia RANDRIAMBOLOLONA en cas d'empêchement du Maire et de ses Adjoints à :

- Délivrer des copies et extraits quelle que soit la nature des actes (Etat civil)
- Procéder à la légalisation des signatures.

11- Versement de Subvention Comité des Fêtes

Le comité des fêtes souhaite organiser plusieurs manifestations annuelles dont le montant s'élève à 1000 euros.

Le Comité des fêtes demande à la commune de participer à hauteur de 300 euros .

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la demande de subvention s'élève à 300 euros.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Accorde la subvention de 300 euros en faveur du comité des fêtes.

Monsieur Jacky Paulat et Monsieur Xavier CHARRON n'ont pas pris part aux votes

12- Demande d'attribution de subvention au titre du fond de concours RT78

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le Règlement du fonds de concours de Rambouillet Territoire 78 adoptant l'ouverture du programme de subvention pour la prévention des inondations.

Le Conseil Municipal décide de solliciter Rambouillet Territoire, pour l'année 2025 une subvention pour l'aménagement de la sécurité du hameau d'Erainville-ferme d'Erainville des travaux d'aménagements de la voirie et la création d'une couche de roulement, tels qu'ils sont définis ci-dessous :

- La création d'un accotement sur environ 630 m,
- La constitution d'une tranchée drainante, avec la création de puisards d'infiltration,
- Les fournitures et la pose d'un cote de bordures, de caniveaux à grille,
- L'aménagement d'un trottoir,
- Le balisage,
- Le fraisage,
- Le balayage,

Coût HT total :

- 94 000 €

Montant de la subvention demandée 94 000 €.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge

Pour extrait certifié conforme, le 30 mai 2024

13- Demande d'attribution de subvention au titre des amendes de police auprès du Département des YVELINES

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le dispositif mis en place par le Départemental des Yvelines concernant la répartition des amendes de police pour les communes de moins de 10000 habitants tous les ans.

Le Conseil Municipal décide de solliciter du Conseil Départemental, pour l'année 2024 une subvention pour l'aménagement de la sécurité du hameau d'Erainville-ferme d'Erainville des travaux d'aménagements de la voirie et la création d'une couche de roulement, tels qu'ils sont définis ci-dessous :

- La création d'un accotement sur environ 630 m,
- La constitution d'une tranchée drainante, avec la création de puisards d'infiltration,
- Les fournitures et la pose d'un cote de bordures, de caniveaux à grille,
- L'aménagement d'un trottoir,
- Le balisage,
- Le fraisage,
- Le balayage,

Coût HT total :

- 94 000 euros

Le Conseil Municipal

Vote à l'unanimité

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

14- Travaux Voirie Erainville

Elle a de ce fait élaboré un projet d'aménagement de voirie et de création de couche de roulement contre les inondations.

Ceci comprend :

- La création d'un accotement sur environ 630 m,
- La constitution d'une tranchée drainante, avec la création de puisards d'infiltration,
- Les fournitures et la pose d'un cote de bordures, de caniveaux à grille,
- L'aménagement d'un trottoir,
- Le balisage,
- Le fraisage,
- Le balayage,

Pour cela, elle a consulté une entreprise spécialisée, INGENIERY, pour l'estimation des coûts de réalisation de ses travaux. Ayant pour coût total 94 000€.

Elle a sollicité l'aide du Département 78 et de Rambouillet Territoire 78 dans le financement de ces travaux par le biais de demande de subvention délibération n°12-2024 et n°13-2024 du 30 mai 2024.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Décide, de commencer les travaux après accord des subventions.

15- Choix des Candélabres pour HATTONVILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant que la société SEIT a fait une proposition de nouveaux candélabres plus esthétiques avec une majoration de 300 euros pour chaque candélabre.

Soit un surcoût total de 3900€.

Le Conseil Municipal

Avec 6 voix contre et 5 voix pour

Refuse cette proposition.

16- Prolongement de l'enfouissement des réseaux HTA à HATTONVILLE

Concernant le prolongement de l'enfouissement des réseaux HTA à HATTONVILLE, Enedis nous a chiffré le surcoût de ces extensions avec les tarifs suivants :

- Zone Nord : 7 403,28 € TTC
- Zone Sud : 7 109,04 € TTC
- Zone Est : 15 736,79 € TTC

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour le prolongement de l'enfouissement des réseaux HTA à Hattonville.

Le Conseil Municipal

A la majorité 8 voix pour et 3 abstentions.

Décide le prolongement de l'enfouissement des réseaux HTA à Hattonville.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 21h20

Gilles QUINTON

SIGNATURES

S. BLIN

X.CHARRON

G. FAMEL

G. FONTANA

R. FRANCHI

V. OMONT

J. PAULAT

F. PENDINO

P. PRUVOST

J. ROBILLARD